



**NEOEN**

**Projet éolien  
de la Voie Romaine des Monts Faucilles**

**COMITÉ DE PROJET**  
**Mardi 10 décembre 2024**

# Présentation des intervenants

**NEOEN**



**Antoine BLANCHET**  
*Responsable  
développement éolien*



**Sélène CIANCIONI**  
*Cheffe de projet éolien*



**Charline VIALLE**  
*Associée*



**Léa SEVERE**  
*Consultante*



**Valentine SABATIE-  
GARAT**  
*Consultante*

**demopolis**  
concertation

# Quelques rappels sur le Comité de Projet

## ▪ Cadre légal

Le décret du 22 décembre 2023 impose la mise en place d'un comité de projet pour certaines installations d'énergies renouvelables. Il précise les modalités de création et de fonctionnement de ce comité, prévu par l'article L.211-9 du Code de l'énergie.

### Article L.211-9 du Code de l'énergie

« Sans préjudice de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, le porteur d'un projet d'énergies renouvelables d'une puissance installée supérieure ou égale à un seuil, dépendant du type d'énergie utilisée, et situé en dehors d'une zone d'accélération définie en application de l'article L. 141-5-3 du présent code organise un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat, notamment pour ce qui concerne les seuils de puissance installée mentionnés au premier alinéa. »

## ▪ Projets concernés

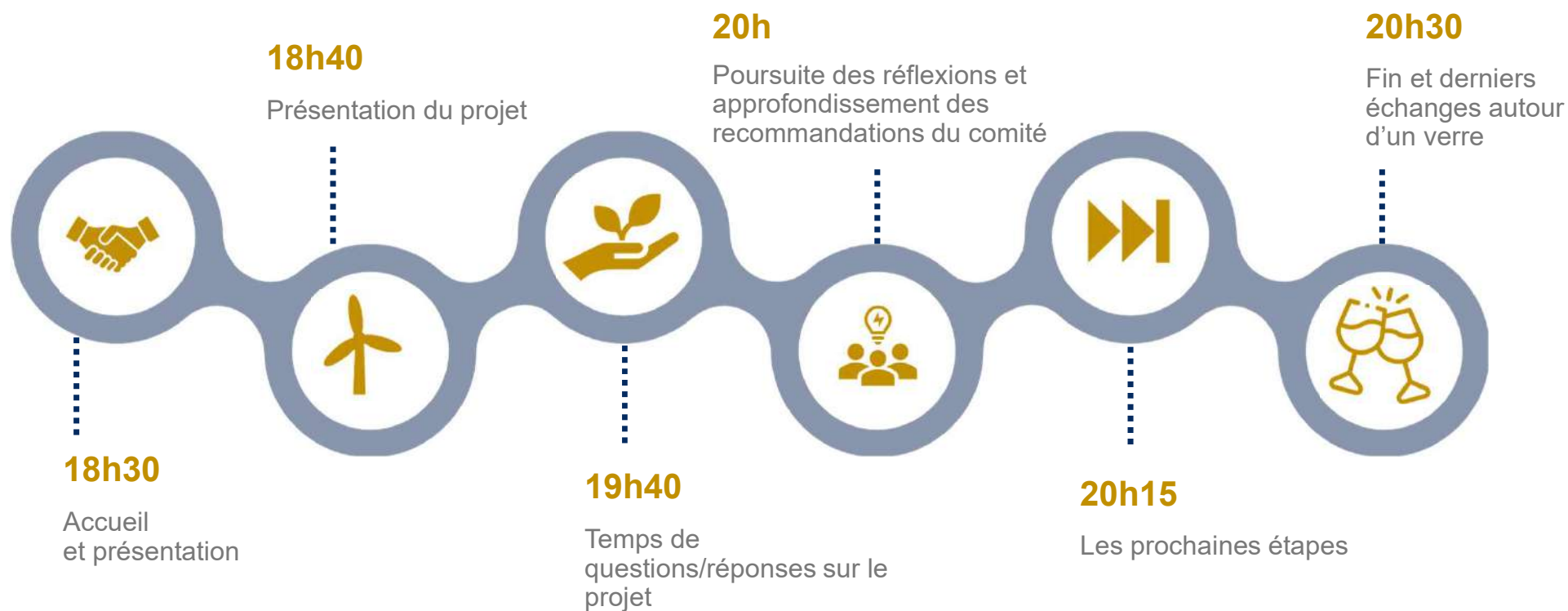
- ✓ Projets d'éoliennes terrestres, biomasse, méthanisation, géothermie, etc.
- ✓ Installations photovoltaïques > 2,5 MWc

## ▪ Obligations du développeur

1. Organiser un comité de projet avant le dépôt du dossier.
2. Présenter les objectifs, impacts environnementaux et socio-économiques du projet.  
*« Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. »\**
3. Répondre aux recommandations du comité avant de poursuivre le projet.

\*Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

# Le fil rouge du Comité de Projet





Neoen, 1<sup>er</sup> producteur indépendant français  
d'énergies 100% renouvelables

Pays Chaumontais, Jonchery, Haute-Marne



# Neoen, leader français du renouvelable



**1<sup>er</sup> producteur**

indépendant français d'énergie 100% renouvelable



**439**

collaborateurs <sup>(1)</sup> dont 208 en France



**524,4 M€**

Chiffre d'affaires 2023



**15 pays**

Acteur français présent à l'international



(1) Au 31 mars 2024

**Créé en 2008, notre mission :  
penser et mettre en œuvre les moyens de produire durablement et à grande échelle,  
l'électricité renouvelable la plus compétitive**

# 3 secteurs d'activité, de l'énergie 100% renouvelable



Solaire



Éolien



Stockage



50 %



30 %



20 %



**8 GW**

Capacité en opération  
ou en construction au  
31 mars 2024



**≥ 10 GW**

Capacité cible  
en 2025

**Producteur d'énergie exclusivement renouvelable,  
Neoen s'engage pour la transition et la souveraineté énergétique en France et dans le monde**

# Une présence sur toute la durée de vie des projets



**Acteur intégré sur toutes les étapes du cycle de vie,  
nous développons nos propres projets et conservons la majorité de nos parcs sur le très long-terme,  
garantie de qualité et de performance**



An aerial photograph of a rural landscape in Aisne, France. The foreground is dominated by vibrant green agricultural fields, likely corn, with visible furrows. In the middle ground, several white wind turbines are scattered across the terrain. In the upper portion of the image, a hot air balloon with a blue and white pattern is floating against a clear blue sky. A dark blue horizontal band is overlaid across the middle of the image, containing the title text.

# 0. Historique de la concertation

Osière, Priez et Courchamps, Aisne

# Les actions réalisées



Comité des Maires  
*Novembre 2022*



Distribution d'un flyer  
d'invitation aux Forums  
*Novembre 2022*

Mise à disposition de  
nombreux supports  
d'information : brochure du  
projet, vrai/faux sur l'éolien  
(format papier et en ligne)  
*Décembre 2022*



Affiche en Mairies  
Comité des élus n°3  
*Juin 2023*

*Novembre 2022*  
Mise en ligne d'un site  
Internet participatif  
dédié



*Décembre 2022*  
Forums participatifs



*Février 2023*  
Comité des élus n°2



# Les actions réalisées



Distribution de la lettre  
d'information n°1  
*Septembre 2023*

Réunion d'information  
à Lignéville  
*Mars 2024*

Distribution de la lettre  
d'information n°2  
*Juin 2024*

Distribution de la lettre  
d'information n°3  
*Janvier 2024*

*Novembre 2023*  
Comité des élus n°4

*Mai 2024*  
Comité des élus n°5

*Décembre 2024*  
Comité de projet



Porte-à-porte régulier



An aerial photograph of a wind farm in a lush green landscape. Several white wind turbines are scattered across the rolling hills. In the upper right portion of the image, a hot air balloon with a blue and white pattern is floating in a clear blue sky. The scene is captured from a high angle, showing the layout of the turbines and the surrounding fields.

# 1. Les objectifs du projet

Osière, Priez et Courchamps, Aisne

# Le rôle des énergies renouvelables dans la transition énergétique

## Objectifs nationaux

Limiter l'impact du le réchauffement climatique sur nos sociétés :

- **Réduire** la consommation d'énergie
  - **Diversifier** nos sources d'énergie
  - **Produire** de l'énergie décarbonée
- **2020** : adoption du décret relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)
  - **Horizon 2028** : 35 GW d'éolien terrestre France métropolitaine

### Les chiffres clés de l'éolien en France

2024

**24,5 GW**

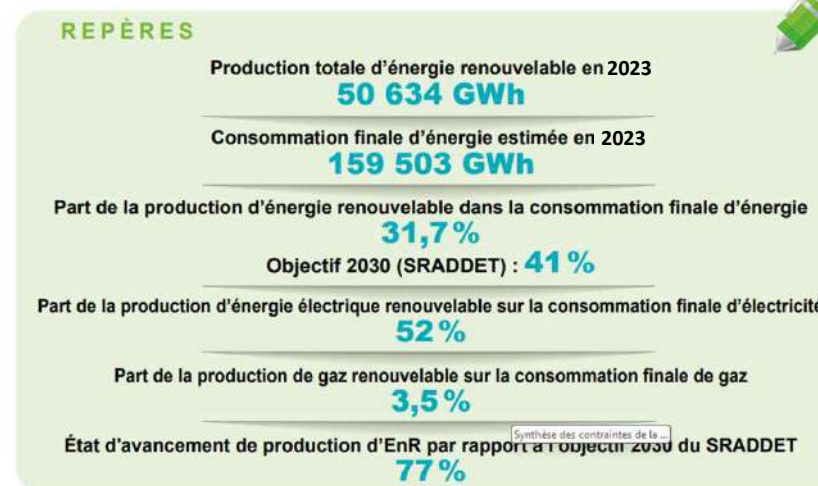
de puissance raccordée  
en France (éolien  
terrestre et en mer)

2024

**34 000 GWh**

produits par des  
éoliennes = 14,8% de la  
consommation électrique  
nationale

## Objectifs régionaux



\*La consommation finale dans le Grand Est a été estimée à partir des données régionales du SDES pour l'année 2021 pondérées avec l'évolution de la consommation nationale entre 2021, 2022 et 2023.

- La région Grand Est ambitionne de devenir une « Région Positive et bas carbone » à horizon 2050.
- Ce qui correspond à la **multiplication par 3,2 de la production des énergies renouvelables**.

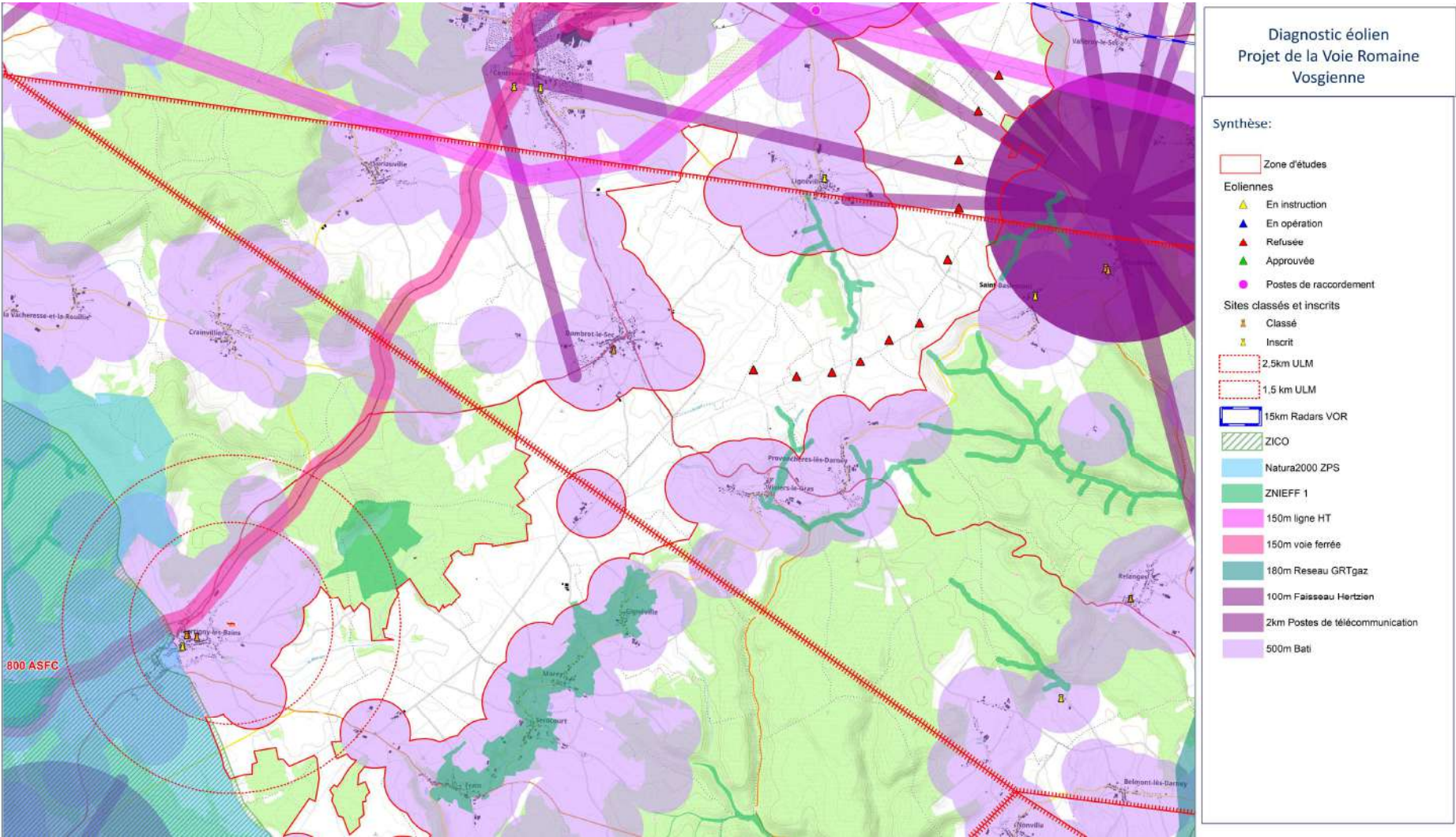


An aerial photograph of a wind farm in a lush green landscape. Several white wind turbines are scattered across the rolling hills. In the upper right portion of the image, a hot air balloon with a blue and white pattern is floating in a clear blue sky. A dark blue horizontal band is overlaid across the middle of the image, containing the title text.

## 2. Choix du site et scénario retenu

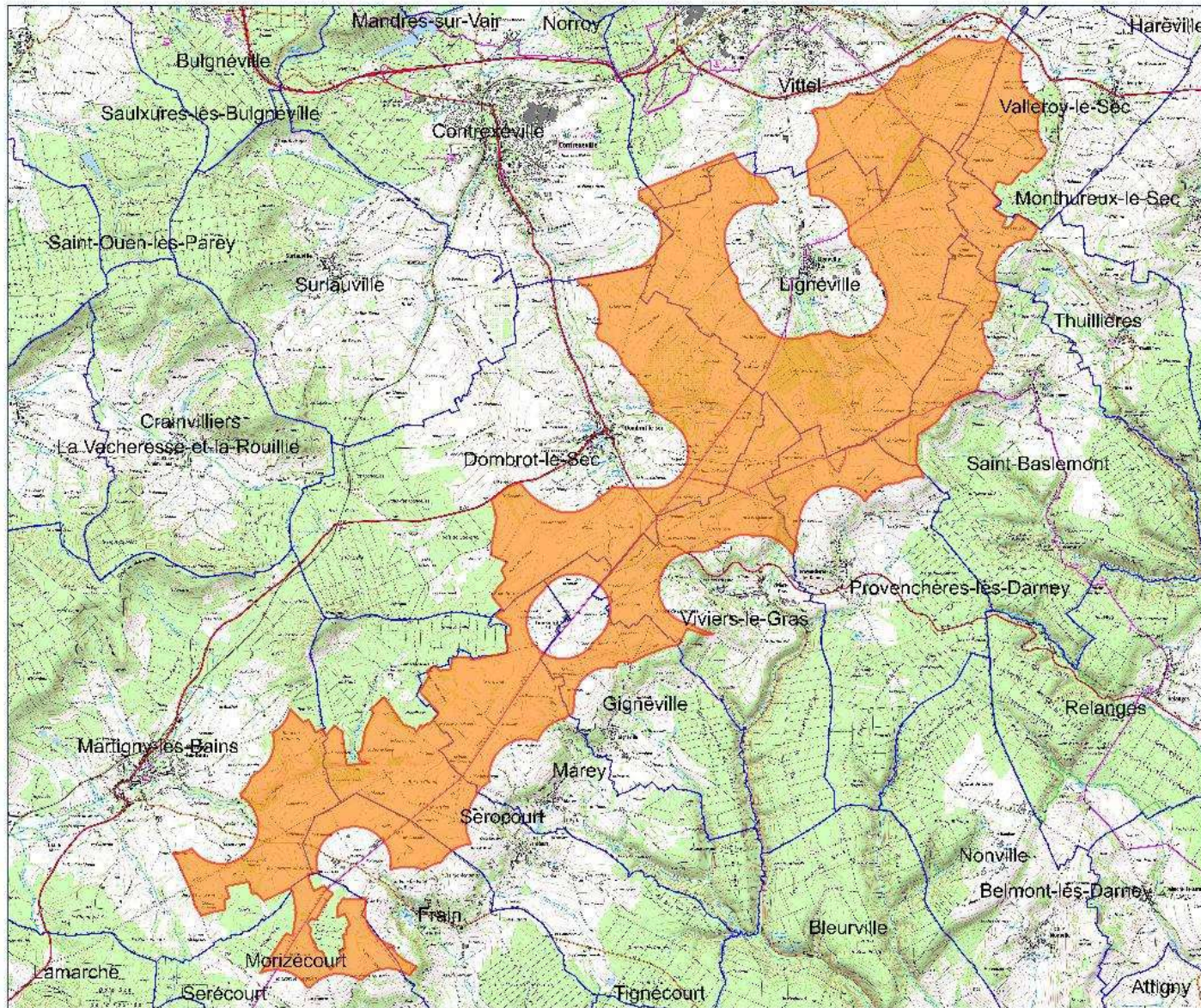
Osière, Priez et Courchamps, Aisne

# Synthèse des contraintes de la zone





# Zone d'étude initiale sur 13 communes



© neoen - 08/06/2023 - Romain Bajas - Source : IGN

# NEOEN

## Voie Romaine des Monts Faucilles Vosges (88)

Synthèse

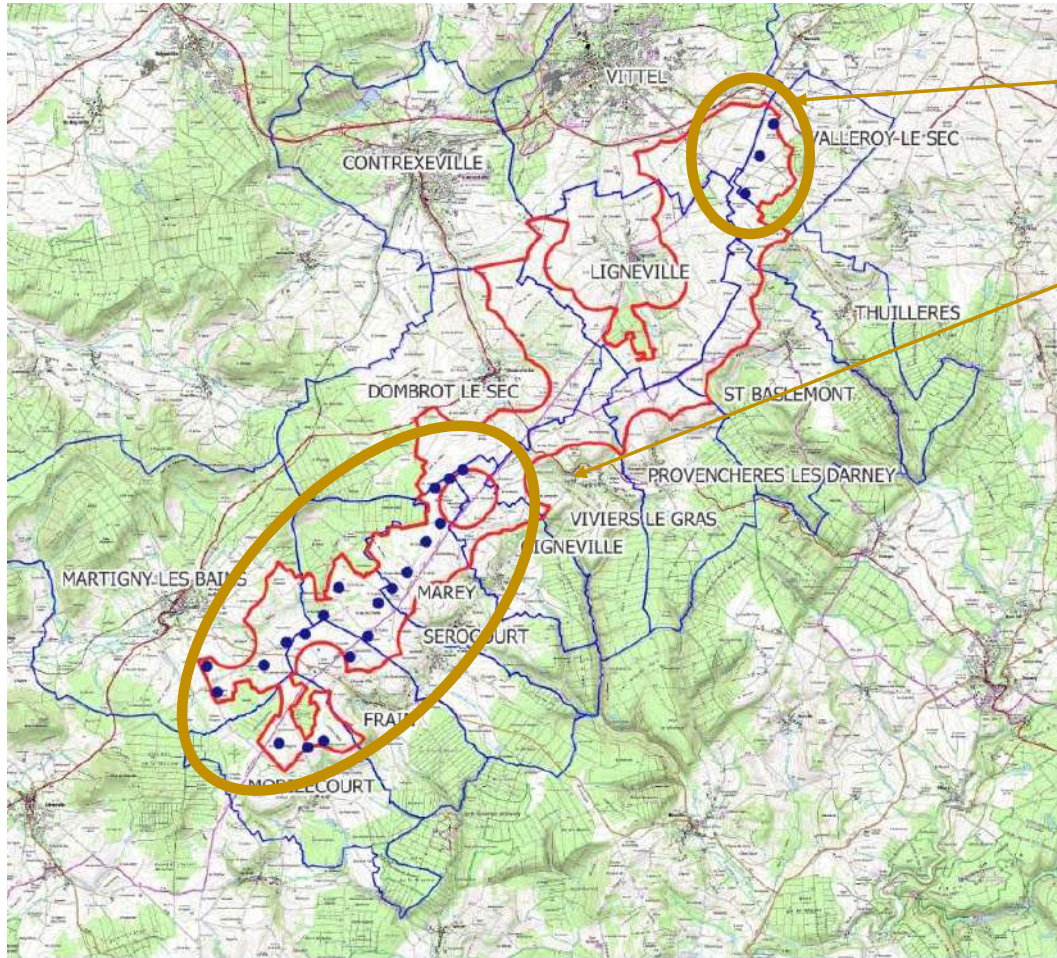
- Limites Communales
- Zone d'études



NEOEN



# Scénario retenu: 23 éoliennes pour 82,8MW de capacité



**Au nord** : 3 éoliennes de 165m et une puissance nominale de **3,6 MW**

**Au sud** : 20 éoliennes de 150m et une puissance nominale de **3,78 MW**

## Pourquoi cette implantation ?

- ✓ Respect des **préconisations des bureaux d'études**
- ✓ Respect des **couloirs de migration de l'avifaune** par cet axe nord-est / sud-ouest
- ✓ Respect du souhait des communes ayant participé à la concertation : **au plus à l'ouest possible de l'ancienne voie Romaine** (évitement du surplomb des villages)

**Il s'agit du projet qui sera déposé en Préfecture.**

- *Implantation potentielle des éoliennes*



### 3. Les enjeux socio-économiques



Osière, Priez et Courchamps, Aisne



# Le coût prévisionnel du projet

Ces données sont **amenées à évoluer** en fonction des machines effectivement installées.  
A ce stade, il ne s'agit que d'un **budget prévisionnel** avec une hypothèse de mise en service en 2028.

Nombre d'éoliennes	Puissance installée	Montant immobilisé	Montant immobilisé	Solde positif
	En MW	En €/MW	En €	Année
23	82,8	1 400 000	115 920 000	2045

# Impacts socio-économiques

## Impacts économiques

### Impacts en phase de construction :

- ✓ Surcroît d'activité pendant un an de chantier

### Impact en phase d'exploitation :

- ✓ Retombées économiques
- ✓ Retombées fiscales

⇒ **Impact positif sur l'économie locale** à la fois en phase de chantier et en phase d'exploitation

## Impacts sociaux

Aucun impact sur la démographie des communes d'implantation et des communes voisines.



# Les retombées fiscales du scenario retenu

Scénario retenu	
Valleroy-le-Sec (3 éoliennes)	25 500€/an
Gignéville (1)	7 700€/an
Marey (6)	45 800€/an
Sérocourt (4)	30 400€/an
Frain (2)	15 300€/an
Morizécourt (3)	22 700€/an
Martigny-les-Bains (4)	30 800€/an

- Retombées totales communes : **178 300€/an**

À ce stade ces chiffres restent des estimations, ils dépendent de la puissance finalement installée et de la fiscalité en vigueur lors de l'exploitation du parc.

- Retombées pour les intercommunalités : Vosges Côté sud-ouest : **351 800€/an**  
Terre d'eau : **45 720€/an**
- Retombées pour le département : Vosges : **216 700€/an**

# Convention d'utilisation de la voirie

Des **conventions de voiries** pourront être signées dans les prochains mois entre NEOEN et les communes d'implantation.

## Objectifs :

- ✓ Permettre l'**aménagement au besoin des voies et chemins**, le passage et le stationnement d'engins et véhicules nécessaires à la construction, exploitation et démantèlement du parc.
- ✓ Permettre le **passage en souterrain de câbles** dans les voies et chemins et leurs surplombs par les éoliennes

→ Versement de Neoen aux communes d'une **indemnité annuelle de 2 000 euros par éolienne pour les communes ayant des éoliennes ; 2 euros par mètre linéaire de voirie communale utilisée pour les autres communes.**



# Convention d'entretien plateformes et chemins

Des **conventions d'entretien peuvent** être signées avec les mairies qui le souhaitent et qui ont la **capacité** d'entretenir les chemins et plateformes

## Objectifs :

- ✓ Garantir la **tenue des plateformes et chemins en bon état** de présentation et apte à leur utilisation par les équipes d'exploitation et maintenance

→ Versement de Neoen aux communes volontaires d'une **indemnité de 500€ par an et par éolienne entretenue**, chemins et plateforme compris.





# Les mesures d'accompagnement

Depuis plusieurs années, NEOEN a décidé de créer des dotations destinées à **financer la réalisation de projets de territoire sobres en énergie** et respectueux de la biodiversité, initiés par des collectivités ou des associations locales reconnues, œuvrant pour le développement durable dans leur localité.

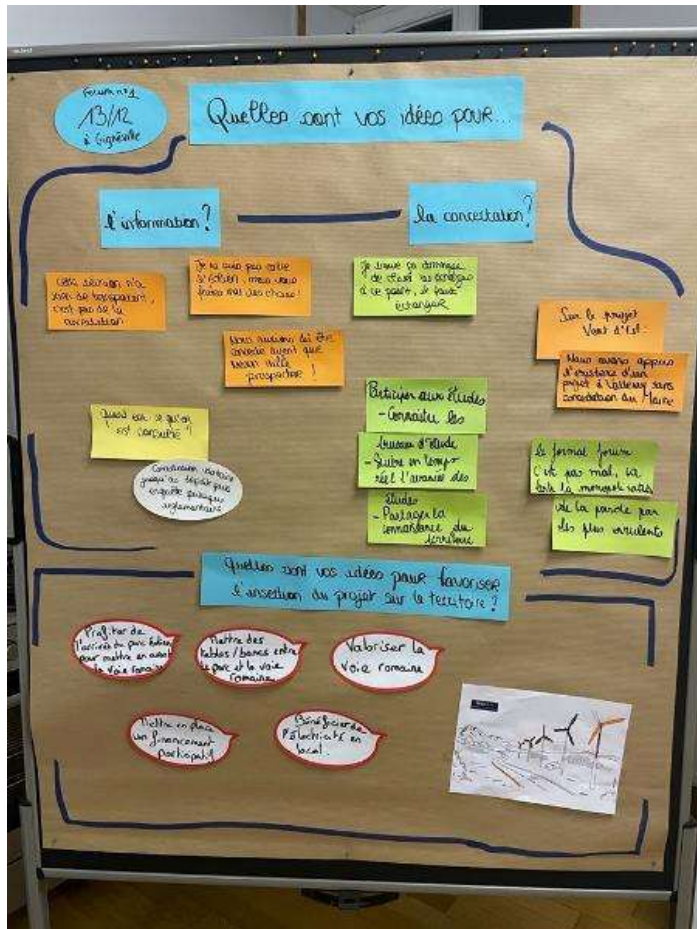
NEOEN a toujours alloué une partie du budget de ses parcs à des mesures d'accompagnement en faveur du développement du territoire. Un nouveau **cadre réglementaire**, intégré à la loi d'accélération des énergies renouvelables, va imposer sous peu à tous les développeurs de faire de même.

Le budget alloué par NEOEN pour accompagner ces projets locaux sera de **14 000€/MW installé**.  
Pour un total estimé pour notre projet de : **1 160 000€**.

Exemples de projets communaux susceptibles d'être accompagnés par Neoen :

- *Rénovation de bâtiments communaux en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique*
- *Aménagement d'espaces verts*
- *Programme d'assainissement (études et travaux)*
- *Programme de restauration, renaturation et entretien du patrimoine urbain ou naturel*
- *Création, ouverture de sentiers pédestres comprenant le balisage, la pose de panneaux d'information, tables d'orientations, tables et bancs, guides pratiques*

# Les propositions collectées lors du forum participatif n°1



Quelles sont vos idées pour favoriser l'insertion du projet sur le territoire ?	
<b>Tourisme</b>	« Profiter de l'arrivée du parc éolien pour mettre en avant la Voie Romaine »
	« Mettre des tables et des bancs entre le parc et la Voie Romaine »
<b>Economie</b>	« Mettre en place un financement participatif »
<b>Energie</b>	« Bénéficier de l'électricité au niveau local »
<b>Paysage</b>	« S'assurer que l'environnement paysager est bien pris en compte »
	« Pouvoir s'exprimer à propos de l'implantation des éoliennes »

## Diapositive 25

---

**VS0**

**Photo co-construction**

Valentine SABATIE-GARAT; 2024-12-04T16:28:31.309

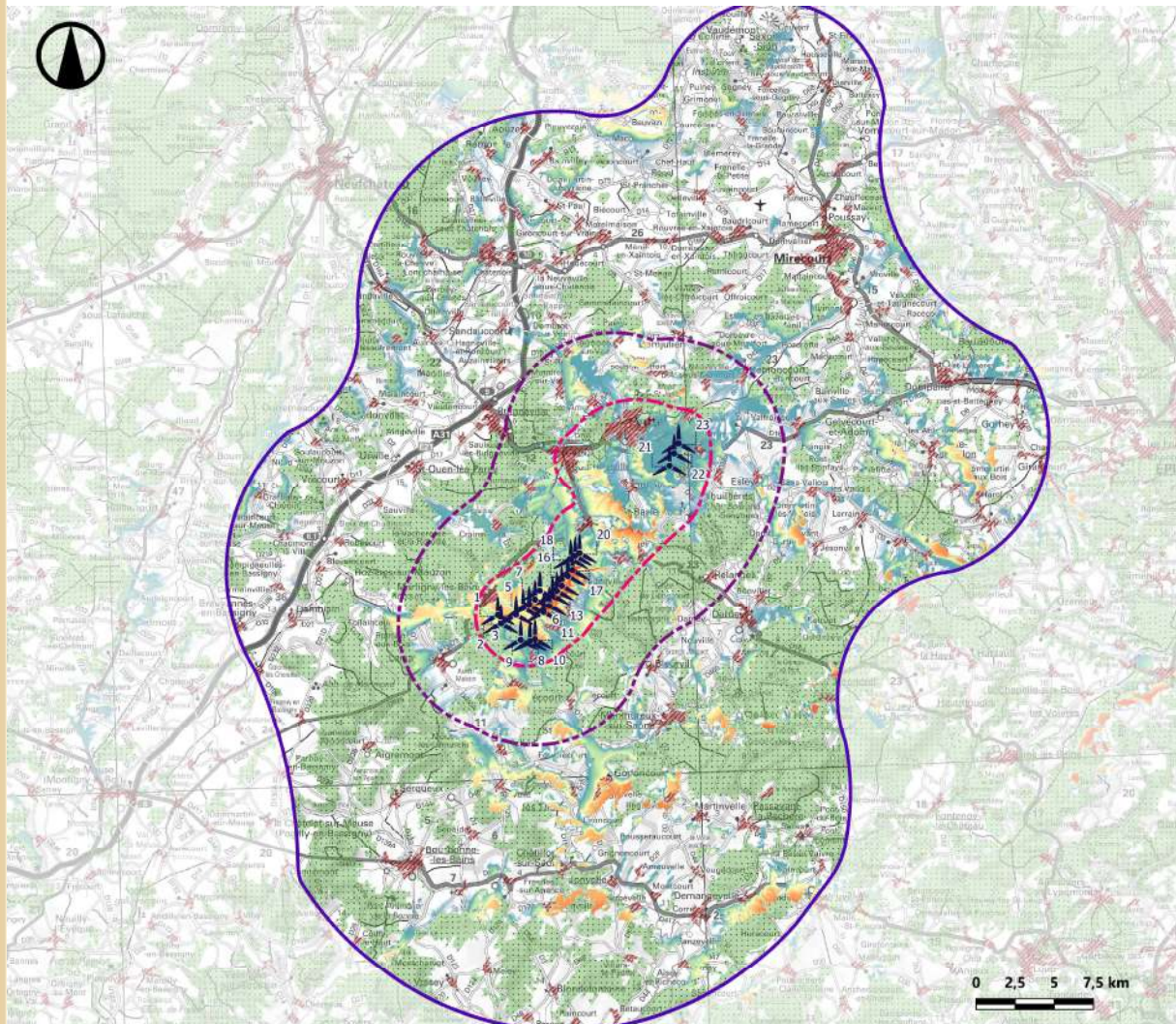
An aerial photograph of a wind farm in a lush green landscape. Several white wind turbines are scattered across the rolling hills. In the upper right portion of the image, a hot air balloon with a blue and white pattern is floating in a clear blue sky. A dark blue horizontal band is overlaid across the middle of the image, containing the title text.

## 4. Les impacts du projet

Osière, Priez et Courchamps, Aisne



# Impacts paysagers : Enjeux et recommandations



## Zone d'Influence visuelle



Août 2024

Source : IGN 100®,  
Copie et reproduction interdites

Fractions du projet visibles en pourcentages

Projet : 20 machines N117 // 3 machines V126

Hauteurs en bout de pale : 150m // 165m  
Hauteurs nacelles : 91.5m // 102m

Base de calcul : BDalt175 V2  
Pas : 25 m

### Légende

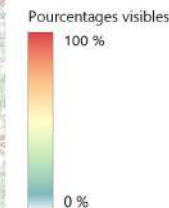


Aires d'étude

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Obstacles

- Boisement : 15 m
- Bâti : 5 m



## Recommandations du bureau d'étude :

- Implantation linéaire
- Préférer un double alignement
- Eloignement des lieux de vie notamment de Dombrot-le-sec et Lignéville
- Eviter les angles d'occupation trop importants
- Eloignement de Vittel

## Recommandation du comité d'élus :

- Implantation à l'ouest de la voie Romaine pour s'éloigner des bourgs à l'est.



# Impacts paysagers : Synthèse de l'étude et impacts

## Synthèse du milieu paysager

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

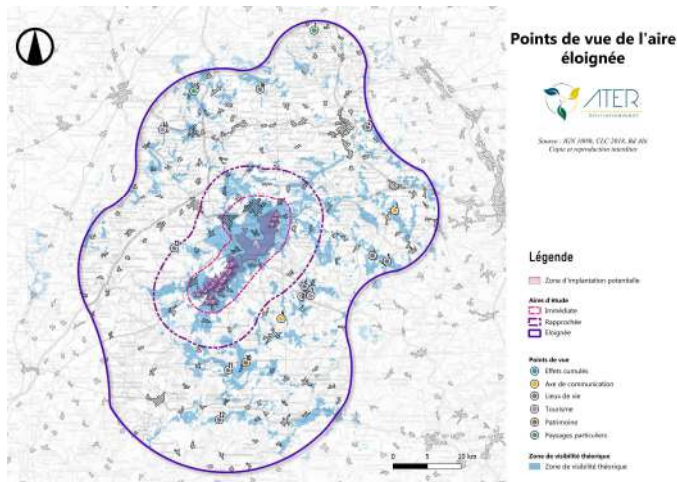
- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

THEME	AIRE D'ETUDE	NIVEAU DE SENSIBILITE	MESURES D'EVITEMENT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛT	IMPACTS RESIDUELS
	PHASE CHANTIER	-		MODERE			FAIBLE
	Aire d'étude éloignée	TRES FAIBLE	E : Choix d'implantation et de gabarit	FAIBLE	R : Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier ; R : Remise en état du site en fin de chantier ; R : Réduction du nombre des éoliennes ; R : Organisation géométrique lisible et cohérence ; R : Réduction de l'effet d'encerclement ; C : Bourse aux plantes et plantations des fonds de jardin ; A : Mise en place de panneaux d'information.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	MODERE		MODERE			MODERE
	Aire d'étude immédiate	TRES FORTE		FORTE			FORTE
	Aire d'étude éloignée	FAIBLE		FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	MODEREE		MODERE			MODERE
	Aire d'étude immédiate	FORTE		FORTE			FORTE
	Aire d'étude éloignée	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	FAIBLE		FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude immédiate	TRES FORTE		TRES FORTE			TRES FORTE
	Aire d'étude éloignée	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	FAIBLE		FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude immédiate	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE			TRES FAIBLE

Tableau 13 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu paysager du projet de La Voie Romaine des Monts Faucilles

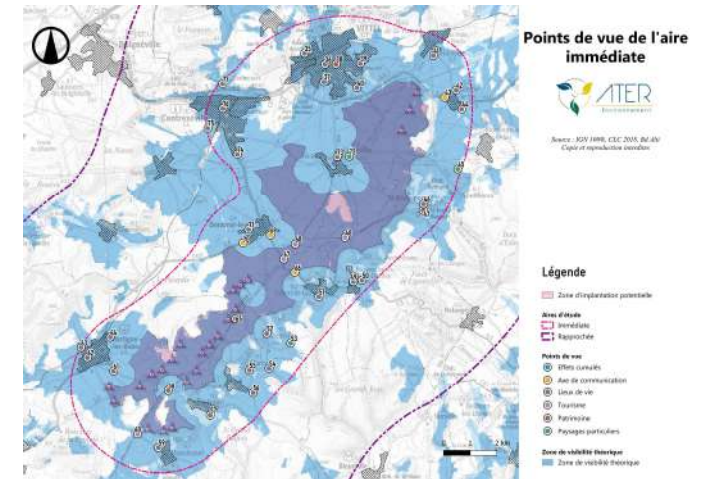
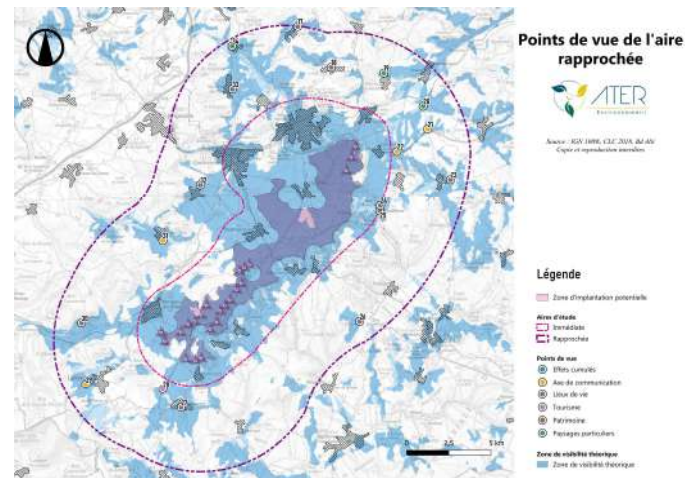
# Les photomontages

77 photomontages réalisés au total, dont certains choisis par les élus lors des différents comités d'élus.



16 points de vue depuis l'aire d'étude éloignée

18 points de vue depuis l'aire d'étude rapprochée



43 points de vue depuis l'aire d'étude immédiate




# Synthèse des impacts



Source : IGN 100®,  
Copie et reproduction interdites

## Légende

 Implantation du projet



### Aires d'étude

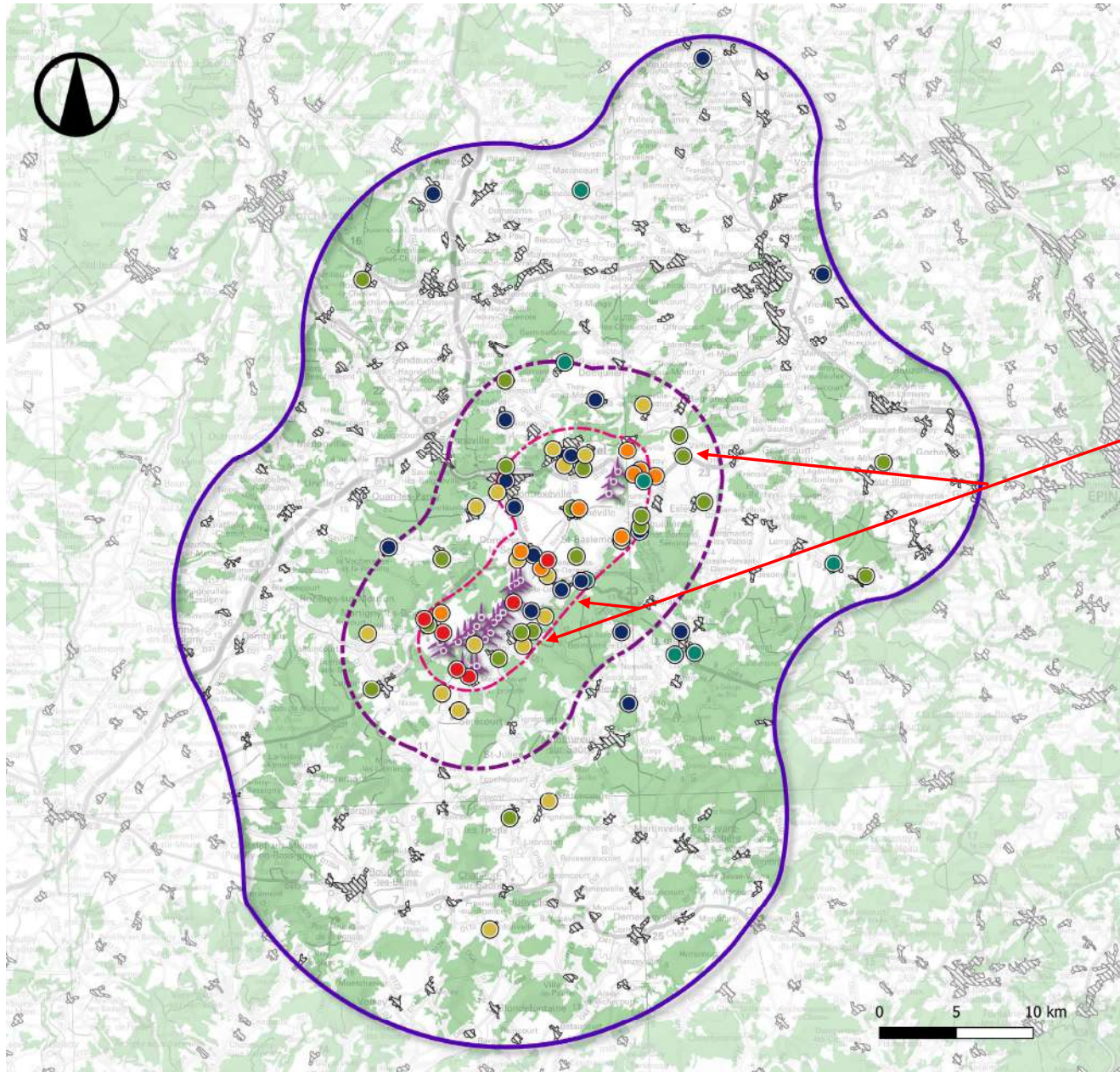
-  Immédiate
-  Rapprochée
-  Eloignée

### Impact des points de vue

-  Nul
-  Très faible
-  Faible
-  Modéré
-  Fort
-  Très fort

### Principaux masques visuels

-  Tissu urbain dense
-  Principaux boisements (>25ha)





**Prise de vue n° 58, direction sud :**  
**Vue depuis le GR 7, au niveau de la ferme de Bel Air**





**Prise de vue n° 58, direction nord :**  
**Vue depuis le GR 7, au niveau de la ferme de Bel Air**





**Prise de vue n° 65, direction sud :  
Vue depuis le GR7, entre Gignéville et Marey**



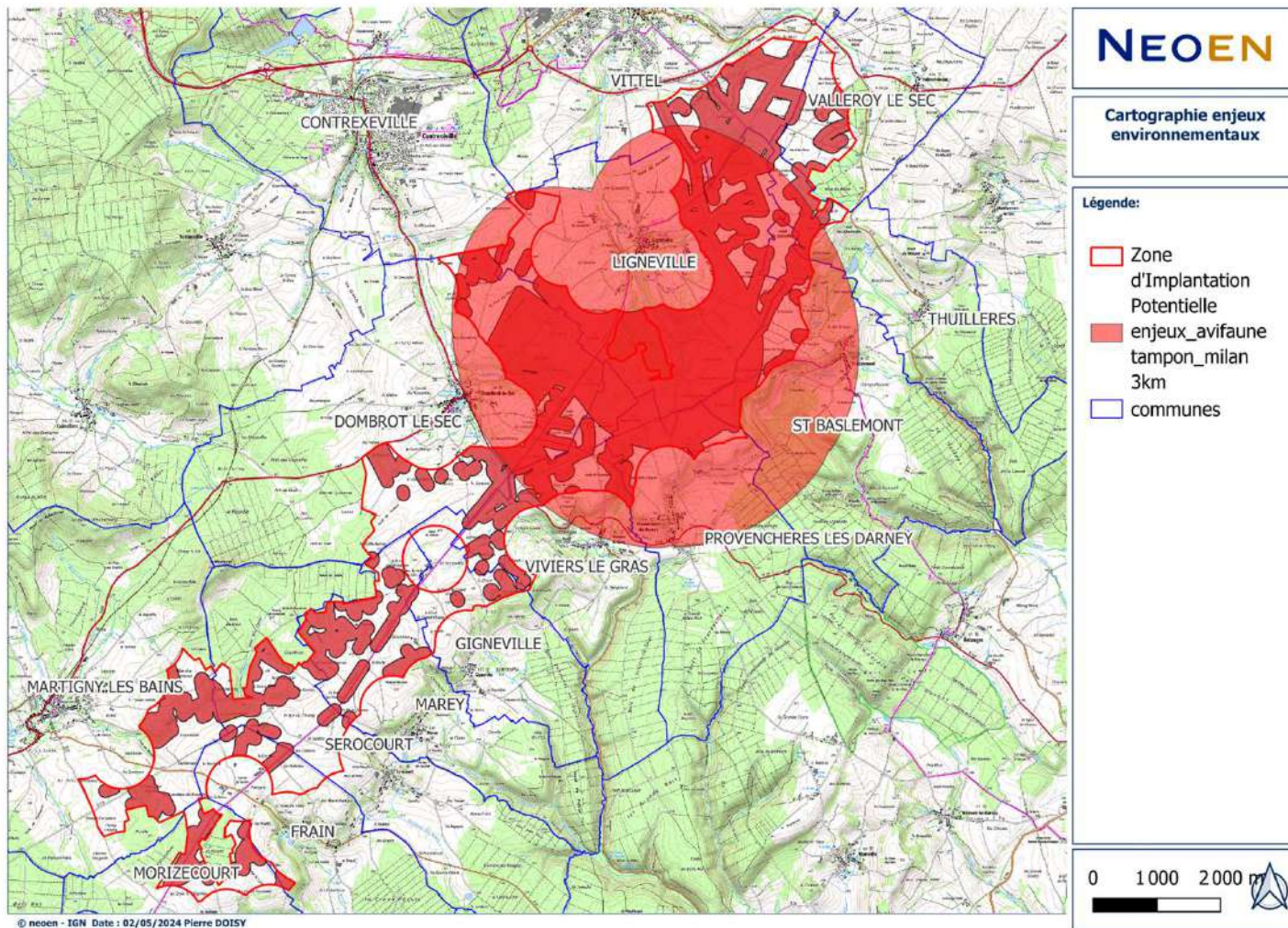
# Prise de vue n° 41 : Vue depuis le sud de la commune d'Haréville



Photomontage 120° x 25°



# Impacts écologiques : Enjeux et recommandations



NEOEN

Cartographie enjeux environnementaux

Légende:

- Zone d'Implantation Potentielle
- enjeux\_avifaune tampon\_milan 3km
- communes

## Recommandations du bureau d'étude :

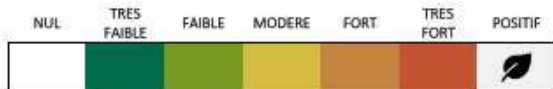
- Eloignement des boisements pour les chiroptères
- Privilégier une garde au sol importante
- Eloignement du boisement au centre de la ZIP pour zone de nidification du milan royal
- Respecter l'axe de migration nord-est/sud-ouest pour éviter un effet barrière
- Mise en place d'un système de détection avifaune
- Eviter de commencer les travaux en période de nidification



# Impacts écologiques : Synthèse de l'étude et impacts



## Synthèse du milieu naturel

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

THÈME (sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	MESURES D'ÉVITEMENT	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
 FLORE ET HABITATS		MODERE	ME-1 : Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et chemins d'accès	En travaux	FAIBLE	MR-5 : Prévention contre l'apport et la dissémination d'espèces exotiques envahissantes ; MA-1 : Coordinateur environnemental ; MA-LB-1 : Plantation de haies.	NON SIGNIFICATIF
				En exploitation	NUL		
 AVIFAUNE (OISEAUX)	Nicheuse	FAIBLE à TRES FORT (pour la nidification du milan royal)	ME-1 : Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et chemins d'accès ; ME-2 : Mise en défens des éléments écologiques d'intérêt situés à proximité des travaux	En travaux	FORT	MR-1 : Choix de la garde au sol ; MR-2 : Adaptation de la période des travaux sur l'année ; MR-9 : Mise en place d'un système d'arrêt et d'effarouchement par caméra ; MS-1 : Suivi de mortalité post-implantation ; MA-1 : Coordinateur environnemental ; MA-LB-1 : Plantation de haies.	NON SIGNIFICATIF
	Migratrice	FAIBLE à MODERE		En exploitation	NEGLIGEABLE à FAIBLE		
				En travaux	FAIBLE		
	En exploitation	FAIBLE					
Hivernante	FAIBLE à MODERE	En travaux	FAIBLE				
		En exploitation	FAIBLE				
 CHIROPTERES (CHAUVES-SOURIS)		FAIBLE à FORT (pour les lisières, les forêts, les bosquets et les haies)	ME-1 : Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et chemins d'accès	En travaux	FAIBLE à MODERE	MR-1 : Choix de la garde au sol ; MR-4 : Abattage des arbres compatible avec les chiroptères ; MR-7 : Éclairage nocturne du parc compatible avec les chiroptères ; MR-8 : Bridage des éoliennes pour les chiroptères ; MR-10 : Installation de gîtes artificiels pour les chiroptères ; MS-1 : Suivi de mortalité post-implantation ; MS-2 : Suivi de l'activité des chiroptères en altitude ; MA-1 : Coordinateur environnemental ; MA-LB-1 : Plantation de haies	NON SIGNIFICATIF
				En exploitation	FAIBLE à FORT		

# Bénéfices environnementaux estimés

Les 23 éoliennes assureraient la production de plus de **153 GWh** par an, ce qui équivaut à :



EVITER L'EMISSION DE  
**46 000 TONNES**  
DE CO<sub>2</sub>eq/an

ALIMENTER  
**61 600 HABITANTS**  
*consommation électrique moyenne  
annuelle chauffage et eau chaude  
inclus*

EQUIVALENT DES  
EMISSIONS DE  
**31 300 VOITURES**  
PENDANT UN AN

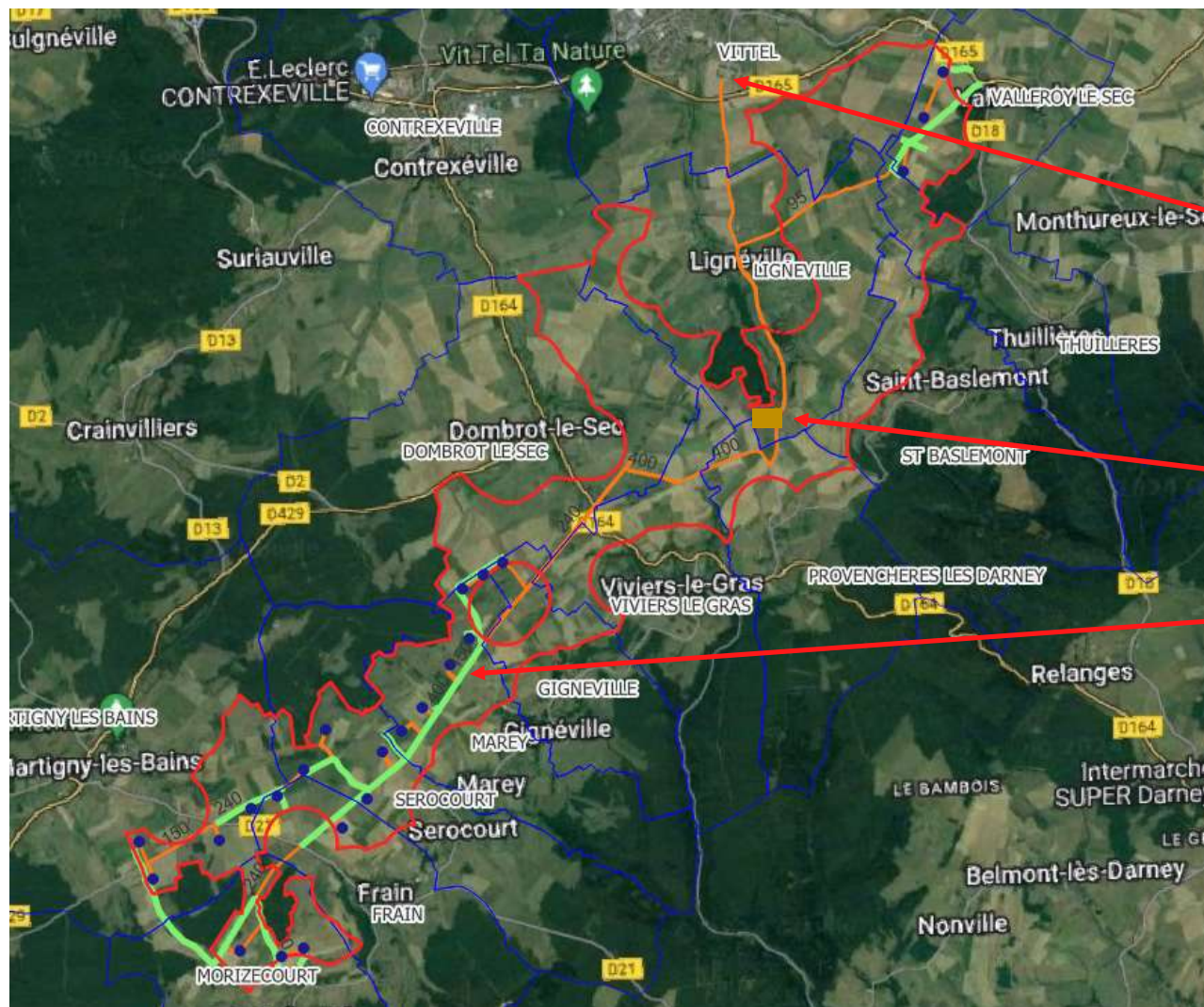
An aerial photograph of a wind farm in a lush green landscape. Several white wind turbines are scattered across the rolling hills. In the upper right portion of the image, a hot air balloon with a blue and white pattern is floating in a clear blue sky. A dark blue horizontal band is superimposed over the middle of the image, containing the title text.

## 5. Le raccordement envisagé

Osière, Priez et Courchamps, Aisne



# Raccordement en sous station sur l'extension du PS de Vittel



- **Augmentation de la capacité du poste source de Vittel via une extension** de celui-ci en étude chez RTE
- **Raccordement via une sous station** au sud de Lignéville
- **Raccordement inter-éolien** longeant les routes jusqu'à cette sous-station



**Avez-vous des questions ou  
recommandations sur le projet retenu ?**



# Le calendrier de développement







<https://voieromaine-vosges.eolien.neoen.fr/>

Vallée aux Grillons, Bouy-sur-Orvin et Trainel, Aube

**NEOEN**

**demopolis**  
concertation

**NEOEN**

Antoine BLANCHET

*Responsable de développement éolien*

T. 06 64 09 40 76

[antoine.blanchet@neoen.com](mailto:antoine.blanchet@neoen.com)

Sélène CIANCIONI

*Cheffe de projet éolien*

T. 06 59 73 16 34

[selene.ciancioni@neoen.com](mailto:selene.ciancioni@neoen.com)

**demopolis**  
concertation

Charline VIALLE

*Associée*

T. 06 13 60 01 06

[charline.vialle@demopolis-concertation.fr](mailto:charline.vialle@demopolis-concertation.fr)

Léa SEVERE

*Consultante*

T. 07 88 66 96 49

[lea.severe@demopolis-concertation.fr](mailto:lea.severe@demopolis-concertation.fr)

**Merci de votre attention !**